



Guide pratique à destination des acteurs sociaux

LES INFORMATIONS GENERALES

Quels sont les tarifs BreizhGo Solidaire depuis le 1^{er} septembre 2020 ?

		Lignes classiques (car)	Lignes majeures (train et car)				
			- de 30 km	30 à 69 km	70 à 109 km	110 à 149 km	+ de 150 km
Train	% réduc. / tarif plein		75 %				
Car	Titre unitaire	1 €	1 €	2 €	3 €		

Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer. Ils sont disponibles et mis à jour (le cas échéant) sur le site BreizhGo.bzh :

Pour le TER - www.breizhgo.bzh/se-deplacer-en-bretagne/le-ter

Pour les Cars interurbains - www.breizhgo.bzh/tarifs-cars

Qui peut bénéficier de ces tarifs ?

Les publics éligibles sont les suivants :

- Bénéficiaire de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
- Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) sans prime d'activité
- Demandeur d'emploi inscrit dans un organisme d'assurance chômage depuis plus de 4 mois non indemnisé ou indemnisé en-dessous de 80% du SMIC brut par jour (soit 40,89 € au 01/01/21. Montant actualisé sur le site BreizhGo)
- Personne inscrite dans un parcours d'insertion : Contrat Unique d'Insertion (CUI), Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) y compris la Garantie Jeunes, Contrat de Volontariat pour l'Insertion de l'EPIDE, Personne en formation professionnelle financée par la Région Bretagne
- Bénéficiaire de l'Allocation de Demandeur d'Asile (ADA)
- Bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)
- Bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)

Par ailleurs, et sans lien avec la carte BreizhGo Solidaire, les accompagnateurs de personnes en situation de handicap disposant de la carte mobilité inclusion ou de l'une des anciennes cartes encore en vigueur (carte d'invalidité ou de priorité ou de stationnement) peuvent bénéficier du tarif Solidaire à bord des cars BreizhGo, et de réductions ou gratuité (sous conditions) à bord des TER BreizhGo.

LA DEMANDE

Où formuler une demande de carte BreizhGo Solidaire ?

Directement sur Internet à l'adresse suivante : www.breizhgo.bzh/solidaire. Ce mode de demande est à privilégier car il représente à la fois un gain de temps pour l'instruction et surtout il évite le risque d'erreur lié à la resaisie des informations du formulaire papier dans l'outil informatique.

Ou par courrier, en imprimant le formulaire disponible à cette même adresse internet.

Quelle est la marche à suivre ?

Pour une démarche en ligne :

- préparer les pièces demandées au format numérique (scan, photo...) en fonction de la situation du demandeur
- compléter le formulaire en ligne de demande de carte BreizhGo Solidaire
- en complément et seulement si le demandeur ne possède pas de carte KorriGo, compléter le formulaire en ligne de demande de carte KorriGo

Pour une démarche via le formulaire papier :

- préparer les copies papier des pièces demandées en fonction de la situation du demandeur
- compléter le formulaire papier à imprimer
- en complément et seulement si le demandeur ne possède pas de carte KorriGo, compléter le formulaire papier à imprimer de demande de carte KorriGo

Quel est le temps estimé de saisie de la demande en ligne ?

Après avoir préparé au préalable les pièces à fournir au format numérique (cf liste sur le site BreizhGo.bzh), la saisie va durer environ 3 minutes si le demandeur possède déjà une carte KorriGo et environ 5 minutes s'il n'en possède pas.

Que faire si le demandeur n'est pas à l'aise pour compléter le formulaire en ligne ?

Il peut s'aider de la vidéo tutoriel d'aide à la saisie qui sera bientôt disponible sur le site www.breizhgo.bzh/solidaire, ou vous pouvez l'accompagner dans sa saisie.

Quel est le délai de traitement moyen du dossier ?

Le délai de traitement dépend de la complétude du dossier, mais aussi du nombre de dossiers en instance dans le service instructeur au moment de la demande.

Il peut varier d'environ 10 jours à 1 mois (en moyenne). Un dossier complété en ligne pourra être traité plus rapidement qu'un dossier papier.

Comment le demandeur va-t-il récupérer sa/ses carte(s) ?

La carte Solidaire comme la carte KorriGo (le cas échéant) sont adressées par courrier à l'adresse indiquée par le demandeur dans le(s) formulaire(s). Il est donc très important que l'adresse soit la plus complète possible (ex : organisme ou personne qui héberge, n° d'appartement...)

Où s'adresser en cas de question concernant la demande de droit BreizhGo Solidaire ?

Au 0 800 880 562 - Service et appel gratuit du lundi au vendredi de 6h15 à 20h, le samedi de 9h à 16h les dimanches et fêtes de 13h à 20h.

L'UTILISATION

Que fait le demandeur à réception de sa/ses carte(s) ?

Le demandeur reçoit un courrier appelé lettre-carte qui l'informe de son droit au tarif Solidaire et comporte la carte vierge, ainsi qu'une étiquette à détacher selon les instructions données en bas du courrier.

Il devra donc :

- vérifier les renseignements inscrits sur l'étiquette figurant au bas du courrier,
- détacher cette étiquette de la lettre et coller l'étiquette sur le côté blanc de la carte plastique vierge,
- coller la photo à l'emplacement prévu sur l'étiquette,
- ôter la pellicule de protection de l'étiquette et replier l'adhésif transparent.

En cas de création de la carte KorriGo par le service instructeur, le demandeur reçoit en plus de la carte papier une carte KorriGo (chargée du droit BreizhGo Solidaire).

Si le demandeur possède déjà la carte KorriGo, il recevra alors uniquement le courrier sécurisé, avec lequel il devra se rendre au guichet d'une gare bretonne ou à l'Espace KorriGo afin de charger le droit BreizhGo Solidaire sur la carte KorriGo.

Quelle est la durée de validité du droit BreizhGo Solidaire ?

Le droit BreizhGo Solidaire est valable 1 an. Au terme de ce droit, une nouvelle demande devra être effectuée dans les mêmes conditions que la 1^{ère} demande. Une nouvelle carte papier sera délivrée.

En revanche, si le demandeur est bénéficiaire de l'AAH, le droit est valable 2 ans :

- 2 ans directement sur la carte papier
- 1 an renouvelé 1 fois automatiquement sur la carte KorriGo. Le bénéficiaire reçoit sans démarche de sa part un courrier sécurisé au terme de la 1^{ère} année, lui permettant le rechargement du droit en gare, pour 1 an complémentaire.

Le bénéficiaire est-il informé de l'arrivée à échéance de son droit BreizhGo Solidaire ?

Il n'est pas prévu d'information automatisée de l'arrivée au terme de la validité du droit BreizhGo Solidaire.

Le demandeur, peut par une démarche volontaire demander à renouveler son droit si sa situation le permet, entre 1 mois et 15 jours avant expiration. Si la demande est réalisée plus d'1 mois avant elle ne pourra pas être prise en compte, si elle est réalisée moins 15 jours avant, il pourra y avoir une rupture de droit avant la validation du renouvellement.

La procédure reste la même que lors de la demande initiale, cependant, l'anticipation du renouvellement du droit avant le terme permet au demandeur de ne pas avoir d'interruption dans son droit pour circuler.

Que se passe-t-il si le renouvellement n'a pas été effectué avant le terme du droit en cours ?

L'utilisateur devra alors faire une nouvelle demande qui donnera lieu à une interruption de son droit entre le terme du droit et la création du nouveau droit.

Il ne pourra donc pas circuler au tarif BreizhGo Solidaire pendant cette interruption.

Comment voyager en Car BreizhGo au tarif Solidaire ?

Le billet BreizhGo Solidaire peut être acheté à bord, en gare routière ou dans les différents points de vente, sur présentation de la carte BreizhGo Solidaire papier. En cas de contrôle, présenter la carte et le billet BreizhGo Solidaire.

La liste des points de vente est disponible sur www.breizhgo.bzh/se-deplacer-en-bretagne/se-deplacer-en-car (par département).

Comment voyager en TER BreizhGo au tarif Solidaire ?

Une fois en possession de sa carte KorriGo, le bénéficiaire devra acheter un billet BreizhGo Solidaire pour chaque voyage, soit en gare (guichets et Distributeurs de Billets Régionaux) ou sur les sites internet et applications SNCF. En cas de contrôle, il devra présenter la carte KorriGo et le billet BreizhGo Solidaire. (vidéo tutoriel « achat de billet » bientôt disponible sur www.breizhgo.bzh/solidaire)

Si la personne était déjà en possession d'une carte KorriGo avant sa demande de droit Solidaire, elle devra se présenter avec le courrier d'accord de droit et la carte KorriGo au guichet d'une gare bretonne ou à l'Espace KorriGo pour charger le droit BreizhGo Solidaire. Cette action n'est à effectuer qu'une fois par an. Elle devra se munir ensuite d'un billet pour chaque voyage, comme décrit ci-dessus.

Y-a-t'il un délai pour charger le droit BreizhGo Solidaire sur la carte KorriGo ?

Non. Le seul délai à respecter est celui de la durée de validité du droit BreizhGo Solidaire.

Que faire en cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte papier BreizhGo Solidaire ?

Un duplicata peut être délivré via le formulaire spécifique à télécharger sur le site BreizhGo.bzh et à imprimer pour un envoi par courrier. Ce duplicata sera facturé 4€ (payable par chèque).

Que faire en cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte KorriGo chargée du droit BreizhGo Solidaire ?

Un duplicata peut être délivré.

Il est nécessaire de faire la demande de duplicata auprès du réseau émetteur de la carte KorriGo (TER, réseau urbain...).

Pour les cartes émises par TER (y compris celles délivrées lors de la demande de droit BreizhGo Solidaire), la demande peut être faite en ligne ou par courrier. Ce duplicata sera facturé 8€. Renseignements sur <https://www.ter.sncf.com/bretagne/offres/carte-korriGo/dommages>.